

## Réunion de préparation de la TRANSVALQUAD 2006 : compte-rendu

*Date* : lundi 22 mai 2006, de 15H à 17H30

*Lieu* : Sous-préfecture de **Saint-Jean-de-Maurienne**

*Rédacteur du présent CR* : Arnaud Ramina

*Invitant* : Madame Sylvaine Astic, Sous-Préfet de St-Jean-de-Maurienne

*Organismes et associations représentés* :

- 'Quad Organisation', organisateur de la 'Transvalquad' (Thierry Jacob)
- Municipalités de Valloire et de Valmeinier (Gérard Vuillermet, maire de Valloire, et Philippe Baudin, maire de Valmeinier)
- Associations de commerçants de Valloire et Valmeinier
- Régie Touristique de Valloire (RTV - Eric Dournon) et Société d'exploitation ... ?.. de Valloire (SEMVAL)
- Sécurité civile, pompiers et gendarmerie de St Jean-de-Maurienne ;
- DDAF ; DDE ; ONCFS ; ONF ; CSP ;
- Société de Pêche de Valloire, Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Valloire
- 'Vivre en Maurienne', 'Valloire Nature et Avenir', 'Foncière de Valmeinier', CAF Savoie, FRAPNA Savoie, Mountain Wilderness France, 'Paysages de France'

*Contenu* :

D'entrée, Sylvaine Astic (SA) donne la parole à l'organisateur de la TVQ, Thierry Jacob (THJ).

Celui-ci lit une déclaration qui souligne les vertus de la TVQ

- la TVQ est une manifestation qui génère des **retombées économiques** importantes
- 'Quad Organisation' est garant de la sécurité des participants et œuvre efficacement pour une éducation à une pratique responsable du quad, au travers d'une « charte de bonne conduite »
- THJ évoque son engagement de quadeur auprès des handicapés ...

Cette année, la Transvalquad se déroulera du 30 juin au 4 Juillet 2006.

Après quoi, SA invite les participants à faire leurs observations sur les itinéraires candidats à son autorisation. Elle souligne les améliorations effectuées. Certains tronçons hors piste ont été supprimés, notamment, comme nous le souhaitions, la crête descendant du Crey du Quart (nord), depuis Plan Pougé jusqu'aux Esterpets.

Cependant, le Plan des Charmettes en amont de Bonnenuit, déserté depuis plusieurs années, a été réinscrit à l'itinéraire. Les associations écologistes y sont fermement opposées.

Autre changement : la commune de Valmeinier accueille à nouveau la TVQ, sous réserve de l'accord des propriétaires fonciers « visités ».

Les différents aménagements à apporter sur l'itinéraire, au niveau des zones de défoulement, des traversées de rivière, ont été abordés. Nous apprenons incidemment que une autorisation préfectorale a été accordée le 8 mai pour la réalisation d'une **retenue collinaire en lieu et place du Lac de La Vieille**. Ce malheureux lac d'altitude sera ainsi vidé en juin et la zone de travaux servira ensuite de « zone de défoulement » pour la TVQ.

Le Conseil Supérieur de la Pêche insiste sur le fait que tous les aménagements de cours d'eau doivent être exécutés avec son accord. De même, les traversées de cours d'eau doivent rester temporaires. Le maire de Valloire s'engage à construire un pont sans emprise sur l'eau.

Ensuite, Annie Collombet, présidente de VEM, fait lecture à Sylvaine Astic d'une déclaration inter-associative, signée de tous les présidents des associations de protection de l'environnement mobilisées depuis des années sur ce dossier. Par cette déclaration commune, les dites associations demandent à SA

- d'interdire l'accès de tout engin motorisé
  - o dans le vallon de la Valloirette au-delà du hameau de Bonnenuit, de façon à préserver enfin le Plan des Charmettes
  - o dans le lit des torrents, notamment Valloirette, Bonnenuit, Neuvachette et Neuvache
  - o sur la totalité des itinéraires du GR 57A, dit « Tour du Mont Thabor »
- d'interdire à tout motoriste de prendre à bord un enfant de moins de dix ans
- d'informer les maires de toutes les communes de son arrondissement de sa détermination à réprimer toute circulation illégale d'engin motorisé sur l'ensemble des territoires relevant de votre autorité et de les inviter à user de leurs pouvoirs de police pour faire respecter une loi trop souvent ouvertement bafouée par leurs administrés eux-mêmes

Pour ce qui concerne l'autorisation de passage de la TVQ sur les terrains privés, un désaccord oppose les parties. Mettant en avant qu'un effort particulier a été fait pour les informer (affichage de l'itinéraire sur 10 jours en mairies de Valloire et Valmeinier) et leur permettre d'exprimer leur point de vue, SA exprime sa conviction que c'est aux propriétaires fonciers de manifester leur opposition et non pas aux mairies ou organisateurs de faire les démarches pour demander une autorisation de passage ... Le point a son importance quand on sait que les propriétaires sont environ 300 dont certains difficilement joignables. Nos associations font observer qu'en aucun cas, cet 'effort' ne saurait avoir force de loi : il est de la responsabilité des organisateurs de recueillir l'accord explicite des propriétaires.

L'aspect sécurité a ensuite été débattu.

La gendarmerie met en place un dispositif de 10 hommes par jour, jour et nuit. La dernière manifestation a permis des « verbalisation à outrance<sup>1</sup> », pour cause de hors piste (6 personnes), d'âge, de conduite non homologuée sur route (27), conduite sous emprise d'alcool ou de stupéfiants. La gendarmerie est présente sur place avec des personnes ayant reçu une Formation Relais Ecologie et Environnement, en moto ou 4x4. Pendant la saison, à Valloire comme ailleurs, on peut les joindre à tout moment en composant le 17 pour leur signaler tout pratique illégale.

Les pompiers sont aussi présents avec 12 sapeurs par jour, équipés de quads.

L'ONF aborde la question de la convention qui la lie avec les organisateurs. Cette convention prévoit une inspection avant et après manifestation, pour l'utilisation des routes forestières de son domaine (forêts domaniales et communales). Pour la partie hors forêts domaniales, c'est actuellement la RTV/SEMVAL qui se charge de cela. La charge de la remise en état appartient à l'organisateur. Le représentant de VNEA insiste sur les dommages créés par le passage des quads sur les chemins, recouverts d'une couche de terre moulue qui se transforme ultérieurement en nuage de poussière au passage des randonneurs. Eric Dournon de la RTV/SEMVAL reconnaît le problème mais ajoute qu'il disparaît après quelques orages. A voir.

Le lavage des engins sera organisé sous le télésiège de « la Brive ». Il est prévu un système à double décantation, pour le déshuilage des eaux. Ces eaux rejoindront ensuite le réseau d'eaux usées de la commune de Valloire. Le CSP rappelle que le lavage des engins doit se faire sans détergents.

---

<sup>1</sup> D'après les propres termes de la gendarmerie.

Le Conseil supérieur de la Pêche s'oppose aux traversées des torrents, à la fréquentation du Plan des Charmettes, et interpelle Madame le Préfet, lui signalant « que nous sommes revenus 10 ans en arrière ». Toutefois c'est à la DDAF de faire appliquer la loi sur l'eau. Une référence est notamment faite aux autorisations nécessaires pour le détournement des ruisseaux, effectué annuellement sur les zones de défolement (notamment aux Charmettes, lors de la Foire du Tout-terrain).

Echange animé (!) à propos de l'affichage publicitaire en bordure de route entre Saint-Michel-de-Maurienne et Valloire.

RDP et AC demandent à SA des précisions sur le nombre de motoristes autorisés à circuler dans la même journée et sur les mesures de contrôle envisagées. L'organisateur (THJ) annonce 300 véhicules auxquels il convient d'ajouter les véhicules de l'encadrement et ceux préposés à la sécurité, à savoir plus d'une centaine (!) ... « Contrôle » évoqué : attribution d'un badge de couleur à chaque participant.

DR rappelle que les propriétaires privés doivent être respectés dans leurs droits. Il choisit de conclure sur une note « positive » en déclarant que les promoteurs présents de la TVQ, institutionnels ou privés, seraient plus convaincants s'ils choisissaient de porter plainte à nos côtés dans les flagrants délits que nous observons, été comme hiver, hors TVQ ...

#### **Trois interrogations essentielles :**

- (1) SA donnera-t-elle son accord à l'accès des engins de la TVQ 2006 au Plan des Charmettes ?
- (2) Se trouvera-t-il des propriétaires privés des terrains situés sur les itinéraires de la TVQ 2006 pour faire connaître par écrit leur refus de passage des engins ?
- (3) La FFRP ne pourrait-elle pas intervenir pour exiger le respect du GR 57A dit 'Tour du Mont Thabor' ?

#### **Suites envisagées :**

- Lettre inter-associative à SA (copie au Préfet) indiquant que les signataires considèreraient la délivrance d'une autorisation d'accès au **Plan des Charmettes** comme un *casus belli* (projet rédigé par AC)
- Implication de la CALME (DR) pour interpellation du MEDD et du Président de la République (joindre au courrier photos A4 + périmètre ZNIEFF de classe I en projet)
- Action de terrain :
  - o Conditionnée au contenu de l'arrêté d'autorisation de SA
  - o Cibles évoquées : Plan des Charmettes ou bourg de Valloire (si l'on se donne pour objectif de gêner le Salon mondial du Quad, moteur économique de la TVQ)
  - o Date éventuelle : samedi 1<sup>er</sup> juillet 2006
  - o Exigence : créer un « événement », susciter des images et ne pas déplacer les médias et nos amis pour « rien »
  - o Forme : ?
  - o Avis : à tort ou à raison, nous pensons majoritairement que nous ne sommes pas en capacité de faire nombre
  - o Proposition : mesurer l'implication de nos associations et de la CALME en demandant à chacune d'être représentée par son président (ou vice-)
- Oubli : communiqué de presse ...

Grenoble, le 24 mai 2006

Arnaud Ramina